



Syndicat du Personnel des Transports  
 Section SEV-TPG  
 M. Christian Fankhauser  
 6, rue des Terreaux-du-Temple  
 1201 Genève

V/Réf :	Votre Interlocuteur TPG : Mme Stéphanie Fontugne	Sélection directe : Tél : +41 022 308 32 01 Télécopie : +41 022 308 31 03 E-mail : bonzon.r@tpg.ch	N/réf : 101/SF-PFu GED : #98246 Rép. GED : 98193	Genève, le 21 mai 2007
---------	---	---	---	---------------------------

**Objet : Résolution de l'assemblée du 11 mai 2007**

Cher Monsieur,

Suite à votre courrier du 11 mai dernier accompagnant la résolution de l'assemblée du même jour, je souhaite vous apporter les éléments de réponse suivants. En préambule toutefois, sachez que je suis évidemment favorable à une rencontre d'échange sur le cas que vous évoquez ; je vous invite donc à prendre contact avec mon secrétariat afin de fixer un rendez-vous à la date qui vous siéra.

Au sujet de la résolution elle-même, je tiens tout d'abord à rappeler ici que le licenciement de M. Burkhardt est de notre point de vue pleinement justifié et extrêmement clair, notamment en regard de la gravité et de la répétitivité des faits qui ont été reprochés à ce collaborateur.

Notre entreprise se doit de fixer certaines limites à l'ensemble de ses collaborateurs. Or, dans le cas qui fait l'objet de votre résolution, ces limites ont été franchies à de nombreuses reprises, malgré plusieurs enquêtes et sanctions disciplinaires – menées dans le respect total des procédures de l'entreprise – et autres mesures d'amélioration. Il n'est donc pas possible de poursuivre nos relations de travail avec cette personne, qu'elle soit déléguée syndicale ou non, et quelles que soient les réactions que ce licenciement engendra.

**Au vu de ce qui précède, vous comprendrez aisément qu'il n'est pas envisageable que notre entreprise puisse accéder à la résolution de votre assemblée demandant l'annulation du licenciement de M. Burkhardt.**

Je souhaite, enfin, réitérer ici notre souhait de poursuivre avec vous, ainsi qu'avec l'ensemble de nos partenaires syndicaux, le travail d'échange et de dialogue entamé il y a maintenant de nombreux mois, et espère sincèrement que ce cas ne pèsera pas la qualité de nos relations à venir.

En espérant avoir répondu à vos attentes, et en restant à votre entière disposition pour toute précision complémentaire, nous vous prions de recevoir, cher Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

Stéphanie Fontugne  
 Directrice générale

